

Indicateur n° 9 : Taux d'exonération apparent des entreprises du secteur privé...

1^{er} sous-indicateur : ... par secteur d'activité

**Montant des cotisations exonérées par grand groupe de mesures - tous secteurs
(en millions d'euros)**

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Mesures générales d'encouragement à la création d'emplois (agrégat 1)	14 119	15 039	15 380	16 064	17 174	19 235	20 787	23 857	23 417
<i>Dont loi TEPA – exo heures supplémentaires</i>						0	586	2 893	2 813
Mesures en faveur de publics particuliers (agrégat 2)	2 217	2 012	2 061	1 920	1 977	2 381	2 654	2 241	1 954
Mesures zones géographiques (agrégat 3)	895	928	956	1 058	1 299	1 484	1 621	1 502	1 368
Mesures en faveur de secteurs particuliers et autres mesures (agrégat 4)	304	386	462	589	692	891	1 034	1 102	1 199
<i>Dont emploi à domicile (ancien champ agrégat 4)</i>	194	243	325	393	450	617	731	784	863
Total Cotisations exonérées	17 536	18 365	18 859	19 631	21 142	23 992	26 097	28 702	27 938
<i>Dont secteur concurrentiel</i>	16 949	17 748	18 270	19 070	20 585	23 169	25 108	27 893	27 147

Source : ACOSS-URSSAF - secteur concurrentiel - données en période d'emploi - mises à jour en juin 2010 - données révisées pour toutes les années.

Les allègements de cotisations sociales consentis aux entreprises se sont élevés en 2009 à 27,9 milliards d'euros, tous secteurs confondus. Leur montant global est en recul d'un peu plus de 750 millions d'euros, qui s'explique par la baisse des allègements généraux, celle des mesures en faveur de publics particuliers, et celle des mesures en faveur des zones géographiques.

Les allègements généraux représentent plus des 4/5èmes du montant global des allègements. Ils sont en baisse par rapport à l'année précédente, pour la première fois depuis 1998. Ce recul est principalement lié à la crise économique. En effet, les secteurs plus fortement utilisateurs du dispositif Fillon sont aussi ceux ayant eu le plus recours au chômage partiel.

Les mesures en faveur de publics particuliers connaissent une forte baisse des cotisations exonérées liée principalement à la diminution des contrats de professionnalisation (suppression du dispositif d'exonération pour les contrats conclus à compter du 1^{er} janvier 2008 avec les jeunes de 16 à 25 ans).

Les mesures en faveur des zones géographiques sont en recul de 130 millions d'euros. Cette baisse découle principalement pour les exonérations Zone Franche Urbaine (ZFU) de l'instauration de la dégressivité en fonction de la rémunération, mise en place dans le cadre de la loi de finances 2009.

Les mesures en faveur des secteurs particuliers et autres mesures sont la seule catégorie à se développer en 2009. Elles augmentent de 9 %. Cette hausse s'explique par le dynamisme de l'emploi des services à la personne, favorisée par l'extension de la liste des activités ouvrant droit à l'exonération pour les entreprises d'aide à domicile.

Le taux d'exonération apparent rapporte le montant total des exonérations à l'assiette des cotisations du régime général. Cet indicateur s'interprète comme étant le taux moyen d'exonération sur l'ensemble des salariés du régime général (champ de l'étude, voir encadré méthodologique). Il s'élève en moyenne sur le secteur concurrentiel à 5,7 % en 2009. En tenant compte des salariés du secteur non concurrentiel (qui n'entrent pas dans le champ des allègements généraux), le taux d'exonération apparent est de 4,7 % en 2009.

Le taux d'exonération apparent est très variable selon les secteurs économiques : le secteur « Hébergement et restauration » affiche un taux élevé (13,7 %). A l'inverse, le taux est plus bas pour le secteur de l'énergie et celui des activités financières. Plusieurs raisons expliquent ces disparités :

- les exonérations sont généralement décroissantes avec le niveau de salaire ; ainsi, plus les salaires sont élevés dans un secteur donné, moins ce secteur sera susceptible de bénéficier d'exonérations, et inversement. Dans le secteur de l'« Hébergement et restauration », dont le taux d'exonération apparent est important, le salaire brut moyen mensuel est relativement faible ;
- certains secteurs bénéficient d'allègements particuliers, comme les hôtels, cafés, restaurants ou les « services aux particuliers » ;
- d'autres allègements sont essentiellement liés aux zones géographiques (DOM, zones franches urbaines, zones de revitalisation rurale).

Taux d'exonération apparent par secteur d'activité dans le secteur concurrentiel

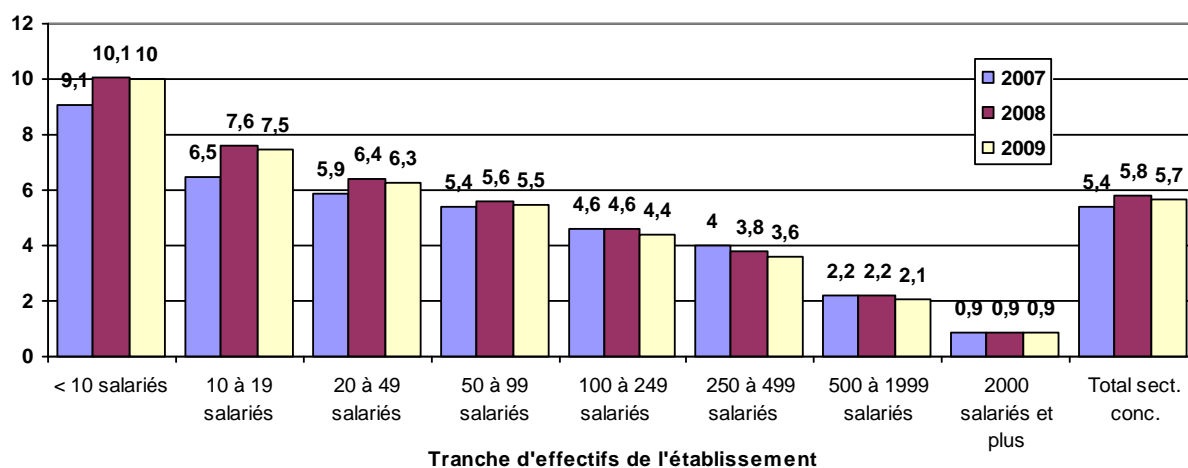
	Cotisations exonérés en millions d'euros	Assiette salariale en millions d'euros	Taux d'exonération apparent sur le champ total des exonérations	Part des allègements généraux dans le total des exonérations	Salaire mensuel moyen du secteur
AZ Agriculture, sylviculture, pêche	45,4	285	15,9	18,4	1 718
C1 Industries agro-alimentaires	978,1	12 017	8,1	87,6	1 981
C2 Cokéfaction et raffinage	3,9	650	0,6	60,7	3 928
C3 Equipements électriques, électroniques, informatiques	458,1	16 709	2,7	90,0	2 855
C4 Fabrication de matériels de transport	255,3	13 324	1,9	90,6	2 915
C5 autres produits industriels	2 161,7	48 207	4,5	91,6	2 458
DE Industries extractives, énergie, eau	287,5	11 825	2,4	85,7	2 702
FZ Construction	3 285,9	34 251	9,6	87,5	1 890
GZ Commerce	5 812,1	74 308	7,8	92,7	2 041
HZ Transports	1 985,8	38 100	5,2	94,8	2 275
IZ Hébergement et restauration	2 369,2	17 234	13,7	86,2	1 504
JZ Information et communication	450,4	27 580	1,6	70,4	3 208
KZ Activités financières et d'assurance	424,2	31 240	1,4	87,4	3 490
LZ Activités immobilières	352,3	6 394	5,5	93,3	2 195
MN Activités scientifiques et techniques ; soutien et services administratifs	4 274,2	78 410	5,5	90,8	2 250
OQ Administrations publiques, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	2 708,5	44 574	6,1	59,7	1 833
RU autres activités de services	1 294,4	18 104	7,1	68,6	1 821
Total secteur concurrentiel	27 147,0	473 213	5,7	85,9	2 220
Secteur non concurrentiel	791	ND	ND	11,4	ND
Total	27 938	ND	ND	83,8	ND

Données arrêtées à fin mai 2010. Source : ACOSS -URSSAF. ND : données non disponibles.

Indicateur n° 9 : Taux d'exonération apparent des entreprises du secteur privé...

2^{ème} sous-indicateur : ... par taille d'établissements

Taux d'exonération apparent dans le secteur concurrentiel



Source : ACOSS-URSSAF. Champ : régime général, données arrêtées à fin mai 2010.

Le taux d'exonération apparent varie également selon la taille de l'établissement. Égal en moyenne à 5,7 % dans le secteur concurrentiel en 2009, il est de 10 % dans les entreprises de moins de 10 salariés : le salaire brut mensuel moyen étant relativement faible pour cette catégorie d'établissements (1 800 € tandis qu'il est de 2 220 € en moyenne sur l'ensemble des établissements du secteur concurrentiel en 2009), les montants des exonérations accordées, décroissantes avec le salaire, sont dès lors plus élevés que pour les autres catégories d'établissements.

Tranche de taille d'établissement	Salaire moyen par tête 2008 (euros)	Salaire moyen par tête 2009 (euros)
0 à 9 salariés	1 772	1 798
10 à 19 salariés	2 066	2 094
20 à 49 salariés	2 143	2 168
50 à 99 salariés	2 135	2 169
100 à 249 salariés	2 371	2 402
250 à 499 salariés	2 391	2 448
500 à 1999 salariés	2 818	2 873
2000 et plus	3 182	3 145
Secteur concurrentiel	2 201	2 227

Source ACOSS-URSSAF. – Mise à jour fin mai 2009 / fichiers BRC.

Le taux d'exonération apparent décroît régulièrement avec la taille de l'établissement et est quasiment nul dans les établissements de plus de 2 000 salariés (0,9 %). La décroissance du taux d'exonération s'explique largement par un effet salaire moyen par tête. Le SMPT augmente progressivement avec la taille de l'établissement (cf. tableau) et, parallèlement, le taux d'exonération diminue.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 9 :

Les données correspondent aux exonérations de cotisations patronales de Sécurité sociale (maladie, famille, vieillesse, accident du travail) accordées aux employeurs du régime général. Elles sont issues de 2 bases :

- données jusqu'en 2005 : la base de données ORME de l'ACOSS (données en période d'emploi) ;
- données à partir de 2006 : données issues des bordereaux récapitulatifs de cotisations (BRC) (données en période d'emploi).

A la différence des données comptables définitives après la clôture de chaque exercice, les données issues de la base BRC sont révisées, avec l'ajout d'exonérations pouvant être affectées aux périodes antérieures. Ceci explique les révisions des données relatives à 2005 et 2006. 2006 et 2007 feront aussi l'objet de révisions en 2008. Toutefois, la relative instabilité des données du fait de ces corrections permet de mieux appréhender la réalité économique des exonérations.

Les données de masse salariale sont issues de la base SEQUOIA de l'ACOSS (système pour l'étude quantitative et l'observation des assiettes), qui centralise les déclarations mensuelles et trimestrielles faites par les employeurs sur les bordereaux récapitulatifs de cotisations.

Le secteur concurrentiel comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. De ce fait, les mesures « particuliers employeurs de personnel de maison » et les cotisations prises en charge par la CNAF pour la garde à domicile ne sont pas prises en compte dans l'indicateur. Sont également exclues de celui-ci les données concernant les travailleurs indépendants.

Les secteurs d'activité sont issus de la nomenclature agrégée en 17 positions (NA17). Pour une présentation de cette nomenclature, on se reportera au site Internet de l'INSEE :
<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=nomenclatures/agregatnaf2008/agregatnaf2008.htm>

Les différents taux calculés (taux d'exonération apparent par tranche de taille ou secteur) correspondent au ratio entre la somme des cotisations exonérées et l'ensemble de l'assiette déplafonnée du secteur considéré.